

Tarifs applicables au 20/02/2024

## TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 4000 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 50 000 euros du prix de vente.

8% du prix de vente sur la tranche comprise entre 50 001 euros et 170 000 euros

7% du prix de vente sur la tranche comprise entre 170 001 et 300 000 euros

5% du prix de vente sur la tranche comprise au-delà de 300 001 euros

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : 1 euros TTC / m<sup>2</sup>
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur :

Jusqu'à 100m<sup>2</sup> : 6euros TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable

Au-delà de 100m<sup>2</sup> : 5euros TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable

Honoraires à la charge du locataire :

Jusqu'à 100m<sup>2</sup> : 6euros TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable

Au-delà de 100m<sup>2</sup> : 5euros TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable

## LOCATION A USAGE PROFESSIONNELLE ET COMMERCIALE

**A la charge du bailleur :** 6% TTC du loyer annuel hors taxes, hors charges

**A la charge du preneur :** 18% TTC du loyer annuel hors taxes, hors charges

**Honoraires minimum :** 1200 euros TTC répartis à hauteur de :

A la charge du preneur : 900 euros TTC

A la charge du bailleur : 300 euros TTC



Société SARL AGS IMMOBILIER au capital de 5 000€ - Siège social : 24 Avenue du Général de Gaulle 58 000 NEVERS – Absence de garantie financière  
RCS n° 914 948 245 - Carte professionnelle sans détention de fond n°CPI58012022000000003  
délivrée par la CCI de la Nièvre. Numéro de TVA intracommunautaire FR 51914948245  
La SARL AGS IMMOBILIER NEVERS ne peut ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa commission.